



Chiens de protection des troupeaux sur les alpages

Contenu

Alpage : des responsabilités et des compétences partagées	1
Organisation concernant l'exploitation de l'alpage, le troupeau et les chiens de protection des troupeaux	2
Organisation concernant l'exploitation de l'alpage	2
Le troupeau	4
Les chiens de protection des troupeaux	5
Un estivage réussi avec des chiens de protection des troupeaux	6
Information et contact	6

Pour protéger efficacement les animaux de rente dans la région d'estivage avec des chiens de protection des troupeaux (CPT), des thèmes centraux sont clarifiés dès la planification de la saison d'alpage, aussi bien pour les alpages dont le troupeau est gardé en permanence par un berger que pour les alpages qui sont exploités avec le système des pâturages tournants. Le choix du personnel et son initiation rigoureuse sont essentiels. La clarification des compétences, la conduite du troupeau, la manière de traiter les CPT, la collaboration avec les chiens de berger et la gestion des conflits sont également des aspects importants. La protection des animaux de rente avec des CPT nécessite la motivation et l'ouverture d'esprit de toutes les parties concernées afin d'adapter si nécessaire les façons de faire qui ont fait leurs preuves jusqu'à présent. Le principe fondamental suivant doit être appliqué : une conduite rigoureuse du troupeau permet de faire pâturer les animaux de rente en un seul groupe pour que les CPT puissent les protéger.

Alpage : des responsabilités et des compétences partagées

Responsable d'alpage, bergers, détenteurs de CPT, propriétaires d'animaux de rente, conseils de corporation, responsables auprès des communes et du tourisme : la liste des parties concernées et impliquées sur les alpages est longue. C'est à eux que s'adresse cette fiche technique. De nombreuses exploitations d'alpage se caractérisent par une responsabilité partagée entre de nombreux acteurs.

La protection des animaux de rente avec des CPT doit être intégrée dans la planification et l'exploitation de l'alpage. Elle devient ainsi une partie intégrante de l'estivage. Nous trouvons des solutions viables grâce à :

- une planification anticipée et une adaptation flexible des processus habituels,
- l'implication de toutes les parties concernées,
- une répartition et une communication claires des responsabilités et,
- lorsque tout se passe bien, des conditions aussi constantes que possible (continuité).



agridea

ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS

Organisation concernant l'exploitation de l'alpage, le troupeau et les chiens de protection des troupeaux

Une protection efficace des animaux de rente avec des CPT dans la région d'estivage est liée à des tâches réparties tout au long de l'année. Alors que l'organisation est au centre des priorités pendant le semestre hivernal, le semestre estival est quant à lui consacré à la réalisation de tâches concrètes à l'alpage. Le cycle de l'alpage résume de manière schématique les tâches et thèmes. Si les tâches sont accomplies minutieusement, les conditions d'une bonne protection sont réunies. Il est alors possible de réagir efficacement aux problèmes.

Organisation concernant l'exploitation de l'alpage

De l'alpage privé, dans lequel les animaux de rente d'un seul propriétaire sont estivés, au grand alpage de consortage rassemblant un grand nombre de propriétaires : l'organisation des alpages revêt des formes très diverses en Suisse. Les responsables de l'exploitation de l'alpage (p. ex. le comité du consortage d'alpage) créent le cadre d'un estivage réussi. Il est important de clarifier qui est juridiquement responsable de la protection des troupeaux dans les différentes situations.

Le fait que l'emploi de CPT repose sur une **décision commune** de toutes les parties concernées est une bonne base pour un emploi réussi. Il est recommandé de régler l'estivage avec des CPT dans un règlement ou une convention. Outre les aspects organisationnels, il convient également de prendre en compte les considérations relatives à l'utilisation des chiens dans le respect des règles et du bien-être animal, y compris une gestion préventive des conflits.

Le responsable de l'alpage joue un rôle central tout au long de l'année. Les compétences nécessaires doivent lui être attribuées par les responsables (p. ex. le comité d'alpage), p. ex. dans un cahier des charges ou un règlement. En plus de la constitution du troupeau, il est responsable de l'organisation des CPT et de la coordination de l'ensemble des accords et mesures nécessaires.

En tant que référent des CPT à l'alpage, le berger assume la garde des CPT pendant l'estivage. L'initiation rigoureuse aux tâches avec les CPT se fait lors de chaque nouvel engagement dès le début. Les tâches concernant les CPT peuvent être communiquées au berger par le biais d'un **cahier des charges**. La continuité du personnel crée une base solide pour un estivage réussi avec les CPT. Le changement de personnel d'alpage constitue un défi supplémentaire.

Le berger est le référent des CPT à l'alpage

Le berger est la principale personne de référence pendant l'estivage et entretient une relation de confiance avec chaque CPT. Voir également à ce sujet la fiche technique « [Un travail réussi avec les chiens de protection des troupeaux](#) ». Une communication claire et compréhensible pour le CPT sont la clé d'une relation de confiance. L'établissement d'une telle relation demande du temps et de la motivation, en particulier au début de l'estivage qui est généralement une période mouvementée. Le référent des CPT à l'alpage apprend à

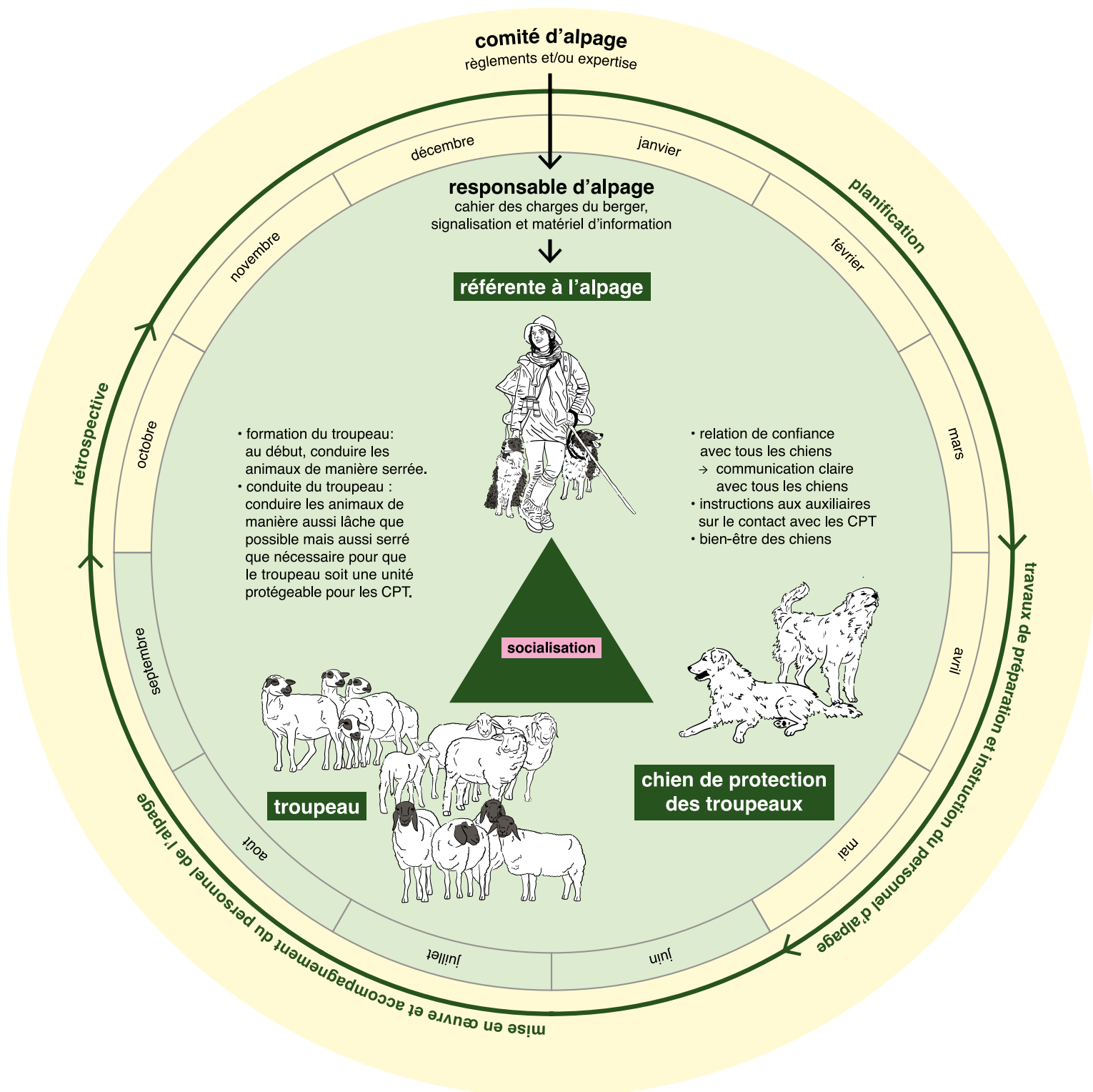
comprendre le comportement de chacun des CPT et des CPT entre eux ainsi que la manière adéquate de les traiter. Il assure en outre l'établissement d'une relation de confiance entre les CPT et les animaux de rente inconnus. Le référent des CPT à l'alpage profite chaque jour des avantages d'une relation consolidée : les CPT sont ainsi accessibles et peuvent être dirigés, ce qui facilite le quotidien à l'alpage. Le référent des CPT de l'exploitation de base guide et soutient le référent des CPT à l'alpage.



Continuité

Une fois que des processus fonctionnels se sont mis en place et que la protection des troupeaux avec les CPT se déroule bien, la continuité est essentielle au succès à long terme : peu de changements au sein du comité, un responsable d'alpage de longue date, le même personnel, c'est-à-dire un référent des CPT à l'alpage constant, si possible toujours la même composition de troupeau, toujours la même conduite de troupeau, une situation hivernale fiable pour les CPT et des

compétences clarifiées pour les mesures convenues. Ces critères constituent les pierres angulaires d'une protection efficace des animaux de rente avec des CPT dans les alpages. La continuité contribue également à la prévention des conflits et des accidents. Le responsable d'alpage et le référent des CPT se concertent à la fin de la saison d'alpage et conviennent des prochaines étapes pour l'été d'alpage suivant.



Le cycle de l'alpage. Socialisation voir la fiche technique « Un travail réussi avec les chiens de protection des troupeaux ».

Le troupeau

Les CPT gardent un troupeau, pas un territoire. Un troupeau est une unité sociale qui se nourrit, se repose et se déplace ensemble (activité et comportement spatial coordonnés). Les races d'animaux de rente ne présentent pas toutes un instinct grégaire prononcé. Les animaux de rente provenant de différentes exploitations ne se déplacent pas immédiatement ensemble en tant que troupeau. Selon la composition, il faut plus ou moins de soutien pour que les animaux de rente forment un troupeau qui puisse être protégé par les CPT. Au début de l'estivage, les CPT peuvent ne pas accepter des animaux de rente qui leur sont étrangers. La conduite étroite du troupeau au début de l'estivage pendant sept à dix jours et l'installation de clôtures permettent de soutenir de manière ciblée la socialisation lors de la période initiale. Dans tous les cas, les clôtures servent à la conduite du troupeau et non à clôturer les CPT. Lors de la conduite d'un troupeau, il est en outre important de respecter le rythme d'activité des animaux afin de favoriser la formation et le maintien d'un troupeau. Un troupeau conduit peut être protégé par les CPT en raison de son étendue limitée.

Conduite du troupeau en cas de surveillance permanente par un berger

Le berger conduit le troupeau en tant qu'unité en tenant compte du terrain et du cycle de pâture des animaux de rente. L'étendue du troupeau doit être de 20 ha au maximum le jour et de 5 ha au maximum la nuit. Si nécessaire, des clôtures auxiliaires peuvent être utilisées. La couchade peut être organisée de différentes manières : parc de nuit avec passage étroits pour les CPT, pâturage de nuit ou contrôle nocturne du troupeau. Si des parcs de nuit sont aménagés, le rayon d'action des CPT ne devrait pas être entravé par l'enclos. Des passages étroits pour les CPT leur permettent de se déplacer librement autour ou à l'intérieur du parc. La couchade contrôlée signifie que les animaux sont gardés jusqu'à la tombée de la nuit et regroupés pour passer la nuit dans un endroit approprié. Avant que les animaux ne quittent le lieu de repos au matin, la bergère est de nouveau avec le troupeau pour le conduire dans la zone de pâture.

Si des clôtures sont utilisées pour la couchade, il convient de tenir compte du fait que les animaux de rente se trouvant en dehors des clôtures sont aussi souvent hors du rayon d'action des CPT. Voir également à ce sujet la fiche technique « Des parcs de nuit sûrs pour les troupeaux de petits ruminants gardés par un-e berger-ère ».

Conduite du troupeau en cas de pâturage tournant

La création des parcs adaptés avec des clôtures et éventuellement des barrières naturelles permet de former un troupeau pouvant être protégé par les CPT. La taille des enclos ne doit pas être supérieure à 20 ha. Avec un pré-pâturage clôturé de plus petite taille, la socialisation avec les nouveaux membres du troupeau peut être favorisée et plus facilement surveillée. Lorsque les troupeaux ne sont pas gardés par des bergers, les pierres à lécher et les abreuvoirs permettent d'encourager les animaux de rente à se regrouper dans un compartiment de terrain pour passer la nuit, ce qui réduit l'étendue du troupeau durant la nuit. Les CPT et le troupeau doivent être visités au moins tous les deux à trois jours et le contact avec eux doit être maintenu.

Chiens de berger et CPT

Les chiens de berger sont des auxiliaires indispensables à la conduite ciblée des troupeaux. Les chiens de berger et les CPT ont des **tâches différentes** (voir aussi à ce sujet la fiche technique « Chiens de travail en agriculture »). En tant que référent, le berger s'assure qu'aussi bien les chiens de berger que les chiens de protection des troupeaux puissent remplir leurs tâches. Une séparation claire et l'entretien d'une relation de confiance avec les deux types de chien sont des conditions essentielles. Les CPT sont avec le troupeau. Ils sont nourris le matin avec le troupeau. Les chiens de berger sont avec le berger. Ils sont nourris à la cabane. Les CPT et les chiens de berger sont **réunis en dehors du troupeau** avant l'été jusqu'à ce qu'ils s'acceptent. Grâce à une bonne relation avec les CPT, le référent des CPT à l'alpage peut les guider afin qu'ils ne dirigent pas leur comportement de défense souhaité contre ses chiens de berger. Il est important que les chiens de berger soient toujours sous le contrôle du berger et qu'ils soient gérés de sorte à éviter les situations concurrentielles (nourrissage, affection/attention). Il est central d'adopter une attitude affective égale envers les CPT et les chiens de berger. Si l'un est privilégié à l'autre, les tensions sont avivées.



Les chiens de protection des troupeaux

Le nombre de CPT se base sur le principe « autant que nécessaire, mais aussi peu que possible ». Les CPT **travaillent de manière autonome**, sont **au troupeau sans laisse et toujours au moins à deux**. Les CPT accompagnent le troupeau et non le berger. Le risque de tensions et d'incompatibilités entre les chiens augmente avec leur nombre. L'efficacité de protection de la meute de CPT peut diminuer si les frictions entre les CPT dépassent un certain niveau. L'emploi conjoint de six CPT au maximum est recommandé pour les très grands troupeaux. Important : un manque de conduite du troupeau ou des enclos trop grands ne peuvent pas être compensés par l'augmentation du nombre de CPT.

Le référent des CPT à l'alpage veille au **bien-être** des CPT. Il nourrit les CPT, veille à ce qu'ils aient accès à de l'eau fraîche et contrôle régulièrement leur santé. Les CPT reçoivent le matin avec le troupeau leur portion de nourriture adaptée dans des gamelles séparées. Ceci leur permet de mieux travailler la nuit comme ils ont l'estomac vide. Dans les alpages non gardés, où il n'est pas possible d'effectuer des contrôles quotidiens, les CPT sont nourris à l'aide de distributeurs automatiques situés à proximité du troupeau, dans un lieu de nourrissage facilement accessible pour eux. De l'eau fraîche doit être mise à la disposition des CPT à proximité. Les CPT doivent être contrôlés au moins tous les deux à trois jours. Lors de ces visites, il est également important d'entretenir un contact positif avec eux.

Le moment des chaleurs des chiennes doit être connu aussi bien pour les CPT que les chiens de berger. Il faut éviter les

gestations non désirées et les bagarres entre les chiens. L'utilisation de chiennes en chaleur est déconseillée.

Les CPT arrivent à l'alpage vermifugés et avec un pelage soigné (tâche du référent des CPT sur l'exploitation de base). Les responsables de l'exploitation de l'alpage doivent veiller à ce qu'une **pharmacie** soit disponible pour les soins médicaux des animaux de rente. Il est recommandé, en concertation avec le vétérinaire, de compléter la pharmacie avec du matériel et des médicaments spécifiques pour le traitement d'urgence des chiens.

Les CPT possèdent les capacités physiques nécessaires à la protection des animaux de rente jusqu'à l'âge de dix ans environ. Il est important de planifier à temps la **succession** des CPT.



Si possible, les CPT sont nourris quotidiennement dans une gamelle. Attention ! Le nourrissage peut représenter une situation de concurrence autant avec les animaux de rente qu'avec les chiens de berger.



Les CPT travaillent toujours au moins à deux. Ils se répartissent dans le troupeau.



**échanger
comprendre
progresser**

Un estivage réussi avec des chiens de protection des troupeaux

Dans les régions où les loups n'ont jamais disparu, la protection des troupeaux de moutons et de chèvres assurée essentiellement par les CPT et une conduite appropriée des troupeaux se perpétuent jusqu'à aujourd'hui. En Suisse, les structures de l'élevage de bétail sont parfois très différentes de celles des régions où le loup est établi depuis longtemps. Pour que les animaux de rente puissent être protégés chez nous par des CPT, il est nécessaire de faire preuve d'ouverture d'esprit et d'être prêt à adapter les habitudes si nécessaire.

Les aspects suivants permettent de reconnaître que la cohabitation avec le troupeau fonctionne et que les CPT le protègent :

- Les animaux de rente forment un troupeau. Tous les animaux suivent le même rythme : alimentation, repos, déplacement. Ils sont tous ensemble sur le terrain. Il n'y a pas d'animaux ou de groupes isolés.
- Les CPT restent avec le troupeau et se répartissent au sein du troupeau.
- Les CPT sont attentifs et vigilants. Ils réagissent lors d'événements inhabituels.
- En tant que référent des CPT à l'alpage, le berger connaît les différentes tâches des CPT et des chiens de berger et entretient un contact sécurisé avec eux.

Information et contact

Vous trouverez des informations sur les chiens de protection des troupeaux sur www.protectiondestroupeaux.ch/fr. Vous y trouverez également les coordonnées des services cantonaux de conseil en protection des troupeaux.

Pour des questions de lisibilité, nous alternons entre la forme féminine et masculine. Pour chaque occurrence, nous entendons toujours toutes les identités de genre.

Impressum

Éditeur	AGRIDEA Service chargé des CPT Jordils 1 / CP 1080 1001 Lausanne T +41 (0)21 619 44 00 www.agridea.ch info@protectiondes-troupeaux.ch
Auteurs	Ueli Pfister, Felix Hahn, AGRIDEA Heinz Feldmann, BUL, Maria Jakober
Mise en page	AGRIDEA
Groupe	Environnement et développement de l'espace rural
N° d'article	4230
© AGRIDEA, septembre 2025	

Bibliographie des images

© Samuel Trümpy
© Séverine Curiger
© Ueli Pfister
© SPAA

Groupes cibles

Organisations d'alpages, responsable d'alpage, détenteurs de CPT, bergers, conseillers en protection des troupeaux